

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
CE 5^e JOUR DE SEPTEMBRE 2017, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Jean Murray, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Michel Robert, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Daniel Bouchard, conseiller

Était absent : Monsieur Pascal Smith, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale ainsi que monsieur Jean-François Rousseau, directeur du Service de Sécurité Incendie assistaient également à la séance.

R-142-2017 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-143-2017 Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2017

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 1^{er} jour d'août 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le procès-verbal du 1^{er} jour d'août 2017 est accepté tel que déposé.

R-144-2017 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Yvon Forget et résolu unanimement que cette liste des comptes, d'une somme de 190 823.90\$ soit acceptée.

R-145-2017 Rapport du C.C.L. du 31 juillet 2017

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de loisir tenue le 31^e jour de juillet 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-146-2017 Rapport du C.C.U. du 16 août 2017

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16^e jour d'août 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-147-2017 Rapport du C.C.E du 28 août 2017

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'environnement tenue le 28^e jour d'août 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-148-2017 P.I.I.A. – Agri-Vallée

Considérant la demande de permis de monsieur Alain Lavallée pour Agri-Vallée relativement la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 311 254 du cadastre du Québec, située sur la rue de l'Anse ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-149-2017 P.I.I.A. – Alain Lavallée

Considérant la demande de permis de monsieur Alain Lavallée relativement la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 6 110 450 du cadastre du Québec, située sur la rue de l'Anse ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-150-2017 P.I.I.A. – Daniel Cyr

Considérant la demande de permis de monsieur Daniel Cyr relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale sur le lot 5 311 545 du cadastre du Québec, située au 28 rue Bellevue ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par, appuyé par et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-151-2017 Conférence annuelle du loisir municipal

Considérant que la conférence annuelle du loisir municipal se tiendra à Drummondville du 4 au 6 octobre 2017 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil autorise monsieur Samuel Routhier, directeur des loisirs, communication et tourisme à participer à cette conférence annuelle et que la municipalité en défrayera les coûts.

R-152-2017 Fourniture de services de prévention incendie

Considérant qu'il est devenu nécessaire de renouveler, avant échéance, l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de prévention incendie afin, entre autres, qu'elle se termine avec une année financière ;

Considérant que la nouvelle entente est d'une durée de cinq (5) ans ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente à intervenir avec quatre autres municipalités, et, qu'il s'en déclare satisfait ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu d'accepter le projet d'entente intermunicipale pour la fourniture de services de prévention incendie à intervenir avec la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste ;

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Murray, maire et madame Sylvie Burelle, directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-153-2017 Demande au M.T.Q. - Déformation de la chaussée

Considérant les déformations de la structure de la chaussée sur la Montée Verchères et particulièrement entre le rang des Trente et des Soixante ;

Considérant qu'une visite des lieux avec l'inspecteur du Ministère des Transports a eu lieu au mois d'août ;

Considérant que ces déformations de structure de la chaussée pourraient être la cause d'accident ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de procéder à la correction de ces déformations de la structure de la chaussée.

R-154-2017 Démission d'un pompier à temps partiel

Considérant que pour des raisons de déménagement, monsieur Jérémie Savoie quitte sa fonction de pompier à temps partiel et premier répondant du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte avec regret cette démission ;

Il est également résolu que l'équipe municipale se joigne à l'équipe des pompiers pour remercier monsieur Savoie pour son engagement durant 6 années au service des siens et le félicite pour l'excellent travail accompli.

R-155-2017 Démission d'un pompier à temps partiel

Considérant que monsieur Gilbert Chaperon désire prendre sa retraite au sein du S.S.I. et désire quitter sa fonction de pompier à temps partiel et premier répondant du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte avec regret cette démission ;

Il est également résolu que l'équipe municipale se joigne à l'équipe des pompiers pour remercier monsieur Chaperon pour son engagement durant 30 années au service des siens et le félicite pour l'excellent travail accompli.

R-156-2017 Programme de soutien à la démarche MADA

Considérant que la population du Québec vieillit à un rythme accéléré et que cette situation crée des enjeux, notamment pour l'adaptation des services et des infrastructures publiques ;

Considérant que la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pourrait nous permettre de faire le point sur les besoins engendrés par le vieillissement de la population de notre communauté et de trouver des solutions pour notre milieu afin de favoriser les saines habitudes de vie et la participation des aînés;

Considérant qu'en réalisant une démarche MADA, la municipalité sera éligible au Programme d'infrastructures Québec – Municipalités – MADA dans la réalisation de projets d'infrastructures et d'aménagements répondant aux besoins des aînés ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu dépose une demande au programme de soutien à la démarche MADA afin d'obtenir une aide financière et d'assurer le succès de la démarche;

Il est également résolu le conseil désigne Madame Eve-Marie Grenon, conseillère municipale comme la personne élue responsable du dossier «Aînés».

R-157-2017 Entente relative au transport collectif adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain

Attendu que la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. O-7.3), adoptée le 19 mai 2016 et sanctionnée le 20 mai 2016, a instauré l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« ARTM ») et le Réseau de transport métropolitain (le « RTM ») ;

Attendu que le Décret 1025-2016 du 30 novembre 2016 du gouvernement du Québec fixe la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, c. A 33.3, la « LARTM ») et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c. R-25.01, la « LRTM »), au 1^{er} juin 2017 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 117 de la LARTM, l'ARTM doit offrir des services de transport collectif adapté à toute municipalité dont le territoire n'est pas compris dans le sien et qui, le 31 mai 2017, était partie à une entente permettant la desserte de son territoire par des services de transport adapté ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu était desservie par la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu ;

Attendu que le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est situé hors du territoire de l'ARTM ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et l'ARTM souhaitent collaborer afin de répondre aux besoins de la population et de fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018 ;

Attendu qu'une entente de principe a été déposée par l'ARTM (ou par le Comité de transition qui a précédé sa constitution par la LARTM) à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, et que cette dernière est en accord avec les termes et conditions de cette entente de principe ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et l'ARTM souhaitent établir, par le biais d'une Entente relative au transport collectif adapté hors du territoire de l'ARTM, les principales modalités et conditions pour la fourniture et la prestation, par le RTM, des services de transport collectif adapté requis aux termes d'ententes avec des transporteurs privés pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018 (l'« Entente »);

Attendu qu'au terme de l'Entente, la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu versera les contributions municipales pour les services de transport collectif adapté à l'ARTM ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est en accord avec les termes et conditions de l'Entente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu :

- **QUE** la municipalité autorise la signature de l'Entente.
- **QUE** madame Sylvie Burelle, directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, ladite Entente.
- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

R-158-2017 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la séance soit levée.



Jean Murray
Maire



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-144-2017, R-151-2017, R-152-2017, R-156-2017 et R-157-2017.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 6^e jour de septembre 2017.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale